

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-40

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.
COMMUNES DE CASTELMAYRAN, ESCATALENS, LAVIT DE LOMAGNE,
MOLIERES, MONTAIGU DE QUERCY, MONTRICOUX, POMPIGNAN,
St ETIENNE DE TULMONT, VALENCE D'AGEN et COMMUNAUTE de
COMMUNES des DEUX RIVES**

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20 % du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.). La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir puis de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, du Quercy Vert, de Montauban et des trois rivières, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Terrasses et plaine des deux cantons.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2011.....	800 000 €
Engagé à la précédente commission permanente.....	397 315 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	275 309 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	672 624 €
Disponible.....	127 376 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 275 309 € :

Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales de Pays :

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	SUBVENTION ATTRIBUE
1) CASTELMAYRAN Aménagements extérieurs au multiservice	105 181	105 181 x 20% = <u>21 036 €</u>
<u>Observation</u> : dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2009-phase 1 validée en CP du 27-04-09		
2) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES Aménagement du centre ancien d'Auvillar – tranche 1	346 080	<u>35 505 €</u> (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2 validée en CP du 17-01-11		
3) ESCATALENS Aménagement du quartier St Julien – 1ère tranche	198 701	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Montalbanais – année 2010/phase 2 – validée en CP du 17-01-11		
4) LAVIT DE LOMAGNE Aménagement du parvis de la mairie et rue de la république – 2ème tranche	327 874	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2 – validée en CP du 17-01-11		

Demandes présentées dans le cadre de conventions territoriales de Pays (suite) :

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	SUBVENTION ATTRIBUEE
5) MOLIERES Aménagement des abords des bâtiments publics et traitement des sols (ilôt Pierre)	45 842	45 842 x 20 % = <u>9 168 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi Quercy – année 2009/phase 3 validée en CP du 29-03-10		

6) MONTAIGU DE QUERCY Aménagement des places du Mercadiel, Marc Bayou , du giratoire et des espaces verts – 2ème tranche	122 000	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 1 validée en CP du 30-08-10		
7) MONTRICOUX Aménagement des espaces publics chemin des remparts	255 561	150 000 x 20% = <u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Midi Quercy – année 2010/phase 2 validée en CP du 17-01-11		
8) POMPIGNAN Aménagements piétonniers des chemins du REC et de la Croix de Prince – 1ère phase	122 000	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Montalbanais – année 2010/phase 2 validée en CP du 17-01-11		

DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TERRITORIALES DE PAYS (SUITE) :

COMMUNE OPERATION	MONTANT TRAVAUX H.T.	SUBVENTION ATTRIBUE
9) SAINT ETIENNE DE TULMONT Aménagement du bourg (rue de la mairie, rue de la butte, entrée RD 66) 1ère tranche	296 700	150 000 x 20% = <u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Midi Quercy – année 2010/phase 2 validée en CP du 17-01-11		
10) VALENCE D'AGEN Aménagement de la place de la maison de l'emploi – tranche 1/phase b	396 185	52 000 € (forfait)
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2010/phase 2 validée en CP du 17-01-11		

TOTAL : 275 309 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,